

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 4 février 2025, par laquelle Monsieur ETCHANDY – 3 rue de Reims – 29160 CROZON demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public sur la zone bleue, en face de la pharmacie rue de Reims en CROZON, afin d'y stationner un véhicule (semi-remorque), pour permettre la livraison de matériel, le lundi 10 février 2025, entre 9 heures et 17 heures,

**ARRETONS,**

**ARTICLE 1 Le 10 février 2025 entre 9 heures et 17 heures**

M. ETCHANDY sera autorisé à faire stationner un camion (semi-remorque) sur la zone bleue, en face du n°1 et 3 rue de Reims en CROZON, (y compris la place de parking PMR) pour permettre la livraison de matériel au 3 rue de Reims.

**ARTICLE 2 Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :**

→ Stationnement interdit

**ARTICLE 3 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.**

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.**

**ARTICLE 5 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

Directrice Générale des Services de la ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme

A Crozon, le 5 février 2025

Le Maire

L'Adjoint délégué



Philippe BRUN